

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Votants : 46	Charleval	Mme Héquet,
	Douville/Andelle	
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mme Damois, M. Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 23 février 2024	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : MM. Gavelle, Vieux.

Pouvoirs : M. Calais à Mme Hequet, M. Cramer à M. Dulondel, Mme Dalissier à M. Chivot, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Emo à M. Baldari, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Romet, M. Vieillard G. à M. Vieillard R., M. Ziéliniski à M. Minier.

Patrimoine et grands projets : Marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle » : autorisation de signature de l'avenant n°3 - lot n° 3 – Traitement des façades

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°115/2020 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 autorisant le Président à lancer et à signer le marché de construction d'une brigade de gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle ;

Vu la décision du Président n°2021-20 en date du 28 mai 2021 relative à la signature du marché construction d'une brigade de gendarmerie et ses logements sur la commune de Fleury-sur-Andelle ;

Vu la délibération n°60/2023 du conseil communautaire en date du 16 mars 2023 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 – lot 3 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle » ;

Vu la délibération n°167/2023 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 autorisant le Président à signer l'avenant n°2 – lot 3 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle » ;

Vu l'avis de la commission patrimoine et grands projets ;

Vu les demandes de modifications ;

Le présent avenant a pour objet de modifier et de compléter les prestations confiées à l'entreprise SARL RAVALEXT Normandie au titre de son marché. Les autres clauses du marché restent inchangées.

Montant initial du marché : 260 391.72 € HT ;

Avenants au marché conclus précédemment :

Avenant n°1 : - 1 185.71 € HT ;

Avenant n°2 : 4 791.48 € HT ;

Montant du marché suite aux précédents avenants - lot n°3 : 263 997.49 € HT ;

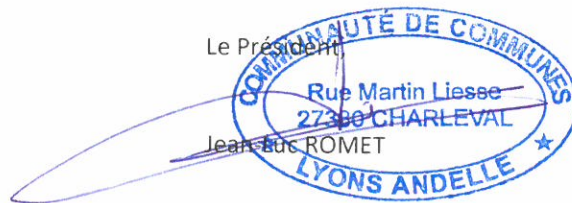
Avenant n°3 : - 32 845,77 € HT ;

Montant du marché après avenants : 231 151,72 € HT.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer l'avenant n°3 – lot 3 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle », tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Président



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes Lyons Andelle
15 Rue Martin Liesse
BP 20 ZAE La Vente Cartier
27380 CHARLEVAL

Représenté par : M. Jean-Luc ROMET

B - Identification du titulaire du marché

RAVALEXT
101 avenue du Général Leclerc
76120 LE GRAND QUEVILLY
Courriel : ravalex@wanadoo.fr
SIRET : 44090824200041

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Travaux de construction d'une gendarmerie et de logements à Fleury-sur-Andelle/ Lot n° 3 - Traitement des façades

Référence du marché : 18188-TRX3
Date de la notification : 04/06/2021

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 260 391.72 €
- Montant TTC : 312 470.06 €

D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Type	Montant HT
1	Diminution de montant	- 1 185.71 €
2	Augmentation de montant	4 791.48 €

E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Montant du marché avant avenant :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 263 997.49 €
- Montant TTC : 316 796.98 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : - 32 845,77 €
- Montant TTC : - 39 414,92 €

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 231 151,72 €
- Montant TTC : 277 382,06 €

Le présent avenant a pour objet de modifier les prestations confiées à la société RAVALEXT Normandie au titre de son marché 18188-TRX3.

Ces prestations venant en modification du marché de base sont :

- Suppression du métal déployé (- 28 054,29 € HT)
- Suppression profil format bavette lié à la mise en place du métal déployé en acrotère (- 891.48 € HT).
- Suppression de l'enduit intérieur local poubelle (- 1 015 € HT)
- Suppression de l'enduit intérieur chambre de sureté (- 2 885 € HT)

Les autres clauses du marché initial restent inchangées.

F - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

M. Jean-Luc ROMET

H - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature